



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE ENVIRONNEMENT RISQUES
Pôle Environnement**

Affaire suivie par : Nicole-Charlotte BOURJAC
Tel : 04.92.30.56.95
Mél : nicole.bourjac@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Digne-les-Bains, le – 4 MARS 2025

Objet : Défrichement – Accusé réception - Demande de pièces complémentaires – Pierrevert – 0,7119 ha – Aménagement de la voirie et la construction d'une maison individuelle - 11/2025

Monsieur,

Votre dossier de demande d'autorisation de défrichement a été réceptionné dans mes services en date du 24/02/2025.

La demande de défrichement porte sur une superficie de 0,7119 ha et concerne les parcelles référencées 297 et 310 section D au cadastre de la commune de Pierrevert, pour l'aménagement de la voirie et la construction d'une maison individuelle.

L'instruction de votre demande nécessite que vous la complétiez par les pièces suivantes :

1) projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement :

- décision de l'Autorité environnementale (réponse de la MRAe à la demande d'examen au cas par cas)

2) pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :

- attestation de propriété (relevé de propriété ou acte notarié à jour)

- le mandat autorisant le mandataire à déposer la demande

Ces pièces étant nécessaires à l'instruction de la demande de défrichement, vous voudrez bien me les transmettre avant le 24 mai 2025, date au-delà de laquelle je me verrais dans l'obligation de rejeter votre demande.

Je vous informe que conformément à la réglementation, le délai d'instruction de votre demande ne débutera qu'à la réception de la pièce nécessaire à la complétude du dossier.

D'autre part, la notification de la complétude de votre dossier doit être produite dans le cadre d'une autorisation d'urbanisme (article R431-19 du code de l'urbanisme).

MAKLE IMMOBILIER

M. MAURICE François

20 avenue de la reine Victoria

64200 BIARRITZ

L'autorisation ne pourra être délivrée qu'après l'obtention de toutes les autorisations nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Pôle Environnement
Jean-Luc JARDIN